Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 13/12/2024
ID : 021-200070894-20241210-C_24_122-DE

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
04 décembre 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.
MEMBRES TITULAIRES : Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Gilles STUNAULT, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Philippe HUMBERT, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Nadine DUPREY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Claude CHARLES.
EXCUSES : Gilles SEGUIN, Jacques BARTHELEMY, Sylvie VACHET, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Sonia LOTH, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Jacques MERRA, Claude LEFILS, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Jean-Louis RAILLARD.
ABSENTS : Jean-Paul SERAFIN, Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Sonia LOTH a donné pouvoir à Gilbert MORIN.
Christophe LUCAND a donné pouvoir à Alexandre PLAZA.
Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Jacques MERRA a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Jean-Louis RAILLARD a donné pouvoir à Jean-Claude GAILLARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/24/122 - OBJET : ASSAINISSEMENT – VOTE DES TARIFS 2025

Vu les disparités sur tout le territoire et la multiplicité des tarifs d'assainissement sur les différents secteurs géographiques constituant la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges,

Considérant la volonté d'harmonisation des tarifs enclenchée en 2019 pour 6 ans,

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 13/12/2024
ID : 021-200070894-20241210-C_24_122-DE

Vu les nouvelles directives de l'agence de l'eau présentées au point 3,
Vu l'avis du Conseil d'Exploitation Assainissement du 06 décembre 2024,

Des tarifs harmonisés seront appliqués en régie comme en secteur de Délégation de Service Public sur les tarifs 2025

1. En Assainissement Collectif, l'harmonisation de tarifs donne ceci :

	SECTEUR HAUTES CÔTES DE NUITS (1)	SECTEUR DE VOSNE (2)	SECTEUR PLAINE DE NUITS (3)	CORGOLOIN / MAGNY-LES-VILLERS	BONCOURT-LE-BOIS	CHAMBOLLE MUSIGNY / MOREY-SAINT-DENIS	GEVREY-CHAMBERTIN ET AUTRES COMMUNES (4)	DSP - SUD DIJONNAIS (5)
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES								
Abonnement Assainissement € HT	71.59 €	71.59 €	71.59 €	71.59 €	71.59 €	71.59 €	71.59 €	34.84 €
Redevance Assainissement HT/m³	1.81 €	1.81 €	1.81 €	1.81 €	1.81 €	1.81 €	1.81 €	0.67 €
Abonnement Part délégataire HT								*31.26 €*
Redevance Part délégataire HT/m³								*1.3378 €*
ORGANISMES PUBLICS								
Performance des systèmes d'assainissement collectifs HT/m³ Agence de l'Eau	0.010 €	0.010 €	0.010 €	0.010 €	0.010 €	0.010 €	0.010 €	0.010 €
TOTAL HT Hors abonnement	1.82 €	1.82 €	1.82 €	1.82 €	1.82 €	1.82 €	1.82 €	2.018 €
TOTAL HT avec abonnement base conso 120m³	290.00 €	290.00 €	290.00 €	290.00 €	290.00 €	290.00 €	290.00 €	308.26 €
TOTAL PRIX HT au m³	2.416 €	2.416 €	2.416 €	2.416 €	2.416 €	2.416 €	2.416 €	2.568 €

(1) Communes Hautes-Côtes : Arcenant, Chaux, Fussey, Marey-lès-Fussey, Meuilley, Villars-Fontaine
(2) Communes Secteur de Vosne : Flagey-Echezeaux, Gilly-lès-Cîteaux, Vosne Romanée, Vougeot
(3) Communes Plaine de Nuits : Agencourt, Argilly, Comblanchien, Gerland, Premeaux-Prissey, Quincey, Villy-le-Moutier, Villers-la-Faye
(4) Communes Gevrey Chambertin et autres communes : Bévy, Brochon, Chamboeuf, Chevannes, Collonges-lès-Bevy, Couchey, Curley, Curtil-Vergy, Détain et Bruant, L'étang-Vergy, Fixin, Messanges, Reulle-Vergy, Semezanges, Ternant, Urcy, Valforêt
(5) Communes du Sud dijonnais – secteur en DSP

2. L'assainissement non-collectif (ANC) en régie

- Redevance ANC : 20,40 € HT/an
- Contrôle de conception / implantation dans le cadre d'un dépôt de PC : 91,80 € HT
- Contrôle d'exécution dans le cadre d'un dépôt de PC : 132,60 € HT
- Absence et/ou refus de contrôle de conception / implantation : 153,00 € HT
- Absence et/ou refus de contrôle de bonne exécution des travaux : 204,00 € HT

Frais courants sur les prestations exécutées en régie :

- Frais de contrôle pour la vente d'un bien : 102 € HT
- Frais de déplacement pour intervention non justifiée : 71,40 € HT/heure

3. Les nouvelles directives de l'Agence de l'Eau

Au 1er janvier 2025, l'Agence de l'Eau modifie le type de redevances qui apparaitront sur les factures.
Les primes pour performance épuratoire seront supprimées.
Tout comme pour l'eau, une redevance de performance sera à intégrer à la nouvelle facturation.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 13/12/2024
ID : 021-200070894-20241210-C_24_122-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs communautaires d'assainissement comme présentés ci-dessus à compter du 1er janvier 2025.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.